

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité à savoir le Maire.

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

En comparant la réalisation par rapport à la prévision, un chapitre majeur est notamment concerné par un décalage : le chapitre 70 (recettes) puisqu'il est impossible de prévoir le montant des produits des services et ventes diverses.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cabine de bain, base nautique.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 470 153.41 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 66 % des dépenses de fonctionnement de la commune (ceux-ci se répartissant aussi sur les budgets annexes).

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 452 350.65 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux :

- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes (chapitre 70) encaissées au titre des prestations fournies à la population et le transfert de charges de personnel des budgets annexes

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	80 276.73 €	Excédent brut reporté	0.00 €
Dépenses de personnel	290 378.08 €	Recettes des services	257 950.84 €
Autres dépenses de gestion courante	34 711.62 €	Impôts et taxes	66 977.81 €
Dépenses financières	5415.52 €	Dotations et participations	64 925.50 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	7346.83 €
Autres dépenses	0.00 €	Impositions directes	69 758.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes financières	0.00 €
Total dépenses réelles	440 861.95 €	Autres recettes	2026.43 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	11 488.70 €	Total recettes réelles	469 605.68 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	452 350.65 €	Total général	470 153.41 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Foncier bâti = 40 %
- Foncier non bâti = 13.50 %
- Taxe d'habitation : 8.77 %
- CFE : 10 %

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction/réhabilitation des projets de la commune...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valery en caux

☎ : 02.35.83.03.16

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	34 916.90 €	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Remboursement d'emprunts	21 073.42 €	FCTVA	0.00 €
Immos	369 886.25 €	Excédent fonctionnement	0.00 €
	424 876.57 €	Taxe aménagement	158 759.10 €
		Subventions	162 970.32 €
		Emprunt	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0.00 €
Total général	425 424.30 €	Total général	333 218.17 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 ont été les suivants :
- aménagement front de mer (aire de jeux)

d) Les subventions d'investissements reçues : 162 970.32 €
Fait à Saint Aubin le 27/04/2026

Le Maire

Jean-Michel GRANGE



